



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Paris, le 8 décembre 2007

Nos réf. JMS/07/1985

COMMUNIQUE

MODALITES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE FEMININE DE VOL RELATIF 2008

- La sélection s'effectuera de Pilatus sur 10 sauts du 6 au 8 juin 2008, lors de la 1ère étape de la Coupe de France de Vol Relatif à BRIENNE LE CHATEAU. 5 sauts minimum devront être effectués et jugés pour valider la sélection. En cas d'égalité à l'issue des manches réalisées, la procédure de départage définie par l'article 3.2.2.1.2 du règlement FAI sera appliquée.
- En cas de non validation sur BRIENNE LE CHATEAU, la sélection s'effectuera de Pilatus lors de la 2ème étape de la Coupe de France du 5 au 7 juillet à VANNES, 5 sauts minimum devront être effectués et jugés pour valider la sélection. En cas d'égalité à l'issue des manches réalisées, la procédure de départage définie par l'article 3.2.2.1.2 du règlement FAI sera appliquée.
- Néanmoins, si la deuxième étape n'atteint pas le minima de 5 sauts, nous procéderons à l'addition des deux compétitions et la sélection sera validée si le nombre total de manches prises en compte est au moins égal à 5.
- Si aucune manche n'est validée sur l'ensemble des deux compétitions ou, si le nombre total de manches prises en compte par l'addition des deux étapes est compris entre 1 et 4 manches, les deux équipes seront regroupées sur un lieu à déterminer, à partir du 8 juillet pour effectuer 10 sauts jugés.

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National